

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix février, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 04 Février 2022

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

M. FRADIN Dominique, Maire ; Mme GLODT, MM MOYÉ, GANDEMER Adjoint ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN P., Mme FOUCHÉ, MM. LEROY, DEBLAISE, Mme COUDRET, MM . COSSET, LYS, Mme AUDEBERT Béatrice

Absente excusée : Mme FRADIN Véronique

Absent : M.AUDEBERT Franck

Secrétaire : M.DEBLAISE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 Janvier 2022

CONVENTION POUR ASSISTANCE FINANCIERE DU SYNDICAT DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.
 - *En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.*
 - *La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne générera aucune incidence financière à leur égard.*

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA (ou TVA si budget annexe),
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA (ou TVA) supplémentaire,

- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA (ou TVA) par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de CRAVANS, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA (ou TVA) : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

Dénomination place – espace public

Suite à sa décision de construire une halle et un abri pour l'ancien pressoir sur des espaces publics de la commune dans le Bourg, il s'avère que les places doivent porter un nom afin d'être rattachées à la voirie communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer les espaces ainsi :

- Emplacement : le long de la RD 143 et du ruisseau La Bénigousse sera nommé :

Place des halles

- Emplacement : au carrefour de la RD 143 et la RD 216 sera nommé :

Square des vigneron

CHARGE le Maire de transmettre ces informations au service du cadastre.

VOIRIE : Liste des voies restant dans le domaine communal

Suite à la refonte du tableau de classement des voies communales, validée par délibération du conseil municipal du 10 janvier 2019 ; il convient de déterminer les voies communales VC, (les autres seront communales et communautaires VCc) .

Les voies communales sont principalement les voies qui sortent du Bourg sur une certaine distance ;

Le conseil municipal DECIDE de conserver les voies communales suivantes :

A/ Voies communales à caractère de chemin

N° voie	Appellation	Désignation du point d'origine	longueur
VC 2	Rue des écoles	Part de la RD 143	185 ml
VC 8	Route de La Vigerie	Part de la RD 143	250 ml
VC 16	Route de Châtenet	Part de la VC 2 jusqu'au Coudrat	310 ml
VC 19	Route de La Renardière	Part de la RD 143	236 ml
VC 20	Route des Moulins	Part de la RD 143	140 ml
VC 22	Route du Gerzeau	Part de la RD 143	200 ml
VC 24	Route de la Petite Tuilerie	Part de la RD 143	136 ml
VC 26	Rue de la Bénigousse	Part de la RD 143	354 ml

B/ voies communales à caractère de rues

N° voie	Appellation	Désignation du point d'origine	longueur
---------	-------------	--------------------------------	----------

	<i>Lotissement Le Breuil</i>		
VC 108	Rue des Demoiselles	Part de la RD 143	170 ml
VC 109	Rue des Primevères	Part de la VC 108	264 ml
VC 110	Rue des Anémones	Part de la VC 109	154 ml
	<i>Lotissement du Fief de Beaumont</i>		
VC 120	Rue du Fief de Beaumont	Part de la RD 143	321 ml
VC 121	Rue du Bois du Fief	Part de la VC 120	477 ml
VC 128	Allée de la Vigne	Part de la VC 120	40 ml
	<i>Lotissement de La Mercerie</i>		
VC 123	Rue des Grands Champs	Part de la RD 143	300 ml
VC 124	Rue du Clône	Part de la VC 123	66 ml
VC 125	Rue du Soleil Levant	Part de la VC 123	85 ml
VC 116	Impasse du Moulin	Part de la VC9	63 ml
VC 117	Rue des Géraniums	Part de la RD 143	100 ml
VC 122	Rue de l'Atelier	Part de la VC 26	51 ml
VC 126	Impasse des Darts	Part de la VC 117	25 ml
VC 131	Allée des Prunus	Part de la VC 2	67 ml

C/ Voies communales à caractère de Place

N° voie	Appellation	Désignation du point d'origine	Surface
201	Place de la Mairie	Le long de la RD 143 et devant la Mairie	290 m ²
202	Place de l'Ancienne Forge	Entre la RD 143 et RD 216 face au restaurant	1 404 m ²
203	Place de l'Eglise	Derrière l'Eglise	3 082 m ²
204	Place de la Bénigousse	Le long de la RD 143 et devant la boulangerie	641 m ²
205	Place de l'école	Le long de la VC 131	1289 m ²
	Place des halles	Le long de la RD 143 et du ruisseau La Bénigousse	
	Square des Vignerons	Au carrefour de la RD 143 et RD 216	

PRECISE :

- La VC 26 est dénommée **Rue** de La Bénigousse et non route
- N° 204 est dénommée Place de la Bénigousse au lieu de Place de la boulangerie (délibération du 08/11/2018)

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE aménagement lotissement des Moulins

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de consulter différents cabinets de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement des Moulins.

Il informe que la consultation s'est orientée sur le Cabinet DEVOUGE, la Ste 2G Ingénierie Conseil et le Syndicat de la Voirie.

La mission a été définie ainsi :

- création de 20 lots avec aménagement paysagé, mise en place d'une bande de 5 m plantée d'une haie le long des terrains agricoles, bande plantée d'arbres à haute tige le long de la rue des Moulins et de la route de La Grande Mercerie

- Montage du dossier du permis d'aménager y compris toutes pièces écrites et graphiques nécessaires en vue du dépôt à l'instruction ; (études techniques et de cabinets)

- Suivi et assistance à l'instruction et lors des travaux;

Il informe le conseil municipal que les adjoints ont rencontré les cabinets une 2^{ème} fois pour des compléments d'informations.

Après analyse des propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la Ste 2G Ingénierie Conseil pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du lotissement des Moulins.

RECRUTEMENT PERSONNEL

Suite à l'offre d'emploi diffusée sur « emploi territorial », la commission a sélectionné 4 candidats. Vu l'entretien, le choix s'est porté sur une personne de 47 ans, M.

NICOLAS Sylvain, semblant être sérieux et avoir une certaine expérience.

M. NICOLAS Sylvain sera recruté en tant qu'adjoint technique territorial, à temps complet.

Compte tenu des démarches obligatoires avant un tel recrutement, l'agent ne pourra pas être employé avant le 15 Mars.

HALLE – AVANCEMENT- CHOIX DES TUILES

Le Maire fait part du courrier de l'entreprise BOUGNOTEAU qui nous signale que son fournisseur n'est pas en capacité de lui livrer les bois pour la charpente suite à une recrudescence des cas COVID dans leurs ateliers.

Leur intervention est donc reportée.

Lors d'une réunion de chantier, il a été évoqué le problème des tuiles.

Il avait été décidé (pour répondre aux exigences des architectes des Bâtiments de France) d'utiliser des courants neufs et des tuiles de récupération.

Pour des questions de garantie décennale, il a été décidé de réaliser cette couverture avec de la tuile neuve.

Cette modification ne fera pas l'objet d'une plus-value.

Le maire présente une brochure, le Conseil Municipal, à l'unanimité a choisi la tuile canal « Vieux Midi ».

UTILISATION PLATEFORME AGRILocal 17

Le Maire rappelle que AGRILocal 17 est une plateforme de mise en relation entre acheteurs de la restauration collective et fournisseurs locaux.

Une consultation a été lancée pour divers produits afin de servir environ 20 % de produits Bio ou locaux.

La démarche est un peu compliquée mais cela devrait s'améliorer au fil de la pratique.

URBANISME

Un administré a demandé à poser un conteneur. Cette demande a été refusée.
Il a fait remarqué que certains en ont dans leur jardin mais ce sont des cabanons en tôle et non des conteneurs.
Le conseil Municipal DECIDE de maintenir le refus d'installer des conteneurs dans les jardins.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE LA GRANDE MERCERIE (avant-projet)

Le Maire présente les plans des travaux et assainissement pluvial de l'aménagement de la traverse de la Grande Mercerie.

Tous les panneaux « STOP » ne sont pas désirés, ils encouragent les chauffeurs à accélérer dans la ligne droite.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
DEMANDE le maintien des priorités à droite.

REPAS DES SENIORS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré M.DESPRESZ du restaurant « Le 143 » pour organiser le repas des seniors.

La date du 12 Mars a été retenue.

M.Moyé présente 2 propositions (menu à 28.50 €/personne).

Le conseil municipal demande de revoir le menu.

QUESTIONS DIVERSES

- Sono de l'église, Un administré M. B. a bien voulu faire une révision. Il a changé l'amplificateur. Il fait des tests, selon lui des fournitures sont à prévoir, dont le montant serait d'environ 1200 €. Il pourrait faire l'installation bénévolement.
- Course cycliste : L'épreuve des 39 émes boucles de la Charente Maritime 2022 traversera la commune le SAMEDI 7 MAI 2022
Il est demandé des volontaires pour la tenue de 16 carrefours.

La séance est levée à 21 h 40